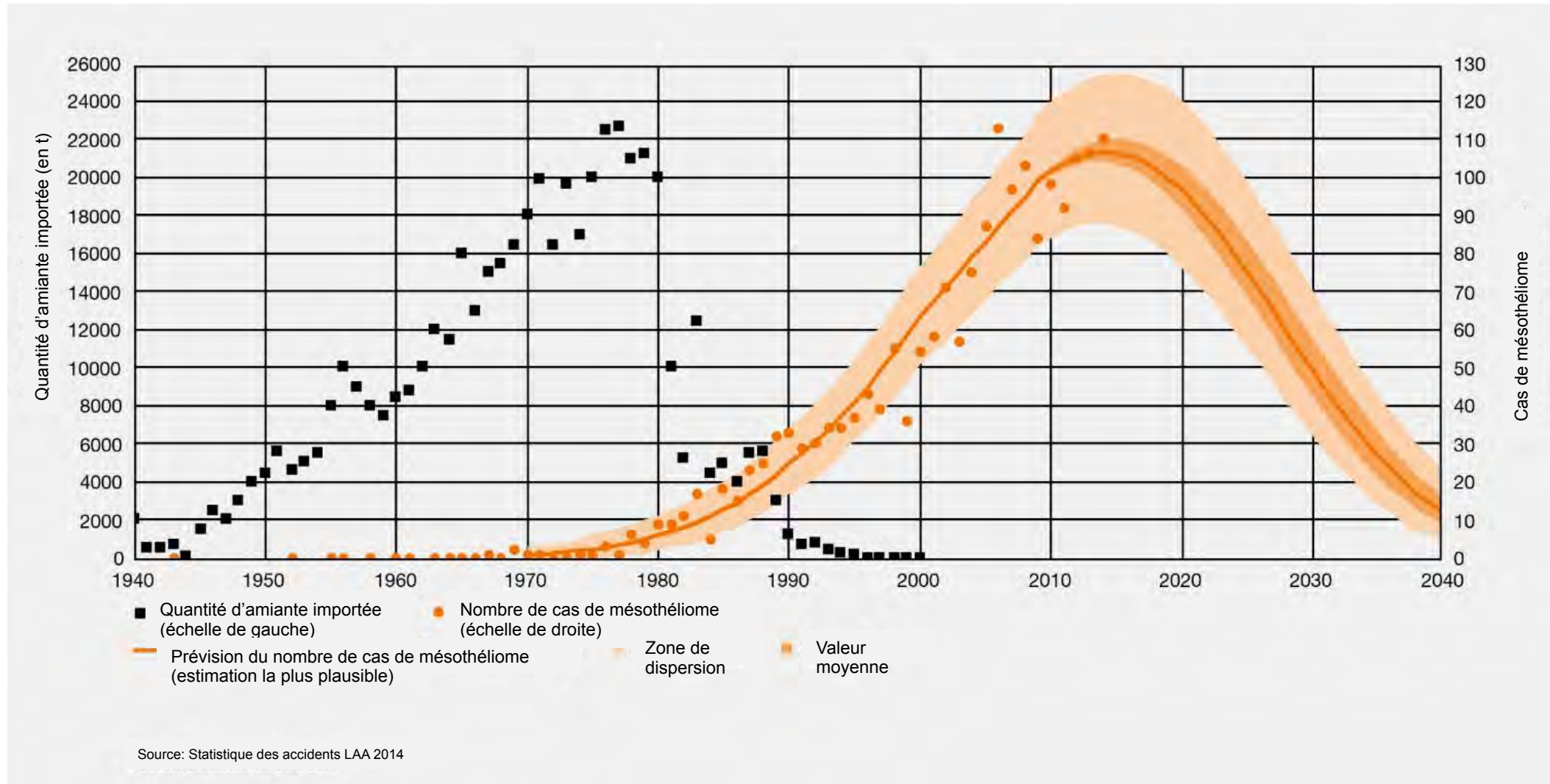


Nouveautés dans le programme de prévention «Amiante» de la Suva



Importations d'amiante – prévision du nombre de cas de mésothéliome



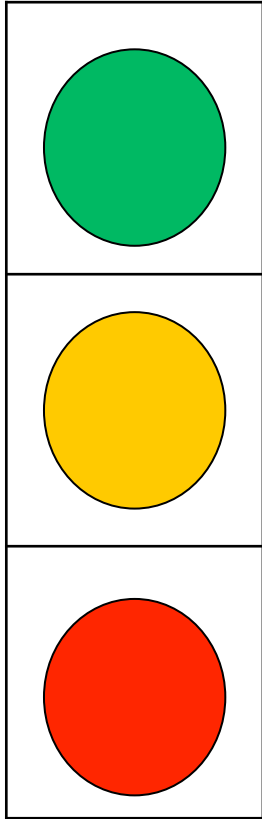
Règles vitales pour 13 branches

www.suva.ch/amiante



Electriciens
Menuisiers
Enveloppe du bâtiment
Peintres et plâtriers
Technique du bâtiment
Travaux de ramonage
Construction en bois
Entreprises électriques
Bâtiment et génie civil
Carreleurs/poêliers-fumistes
Entreprises de recyclage
Déconstruction avec une pelleteuse
Serpentinites contenant de l'amiante

Niveaux de dangerosité



**Pas de libération importante de fibres –
absence de danger immédiat**

Libération importante de fibres – danger accru

Les travaux ne peuvent être exécutés qu'en appliquant les mesures de protection décrites.

Libération très forte de fibres – danger important

Seules les entreprises de désamiantage reconnues par la Suva sont habilitées à effectuer ces travaux.

Thèmes prioritaires actuels

- Nouveaux matériaux

- Colle de carrelage
- Crépi
- Pierre naturelle

- Nouvelles publications

- Déconstruction mécanique avec une pelleteuse
- Serpentinites contenant de l'amiante

- Perspectives

- Effet de la prévention
- Nouvelle ordonnance sur les déchets
- Module de prévention amiante

Colle de carrelage amiantée



- Période d'utilisation
Des années 1960 aux années 1980
- Teneur d'amiante < 1%
- 10 à 30 % des colles de carrelage contiennent de l'amiante
- **Malgré la faible teneur en amiante dans le matériau, d'importantes quantités de fibres d'amiante sont libérées durant les travaux**

Colle de carrelage amiantée



Enlèvement de carreaux,
ponçage de colle



Suva, feuillet d'information 84063

Crépi amianté



- Période d'utilisation
Des années 1960 aux années 1980
- Teneur en amiante de 0,001 à 5 %
- 10 à 30 % des crépis contiennent de l'amiante
- Plusieurs couches
- **Malgré la faible teneur en amiante dans le matériau, d'importantes quantités de fibres d'amiante sont libérées durant les travaux**

Crépi amianté



Enlèvement de crépi
(piquage, ponçage)



Directive CFST 6503

Déconstruction mécanique



Déconstruction mécanique avec une pelleteuse



Feuillet d'information
88288

Serpentinites



Serpentinities



Serpentinites contenant de l'amiante



En l'absence d'opérations mécaniques, aucune fibre nocive n'est libérée.

Serpentinites contenant de l'amiante



Sculpture, gravure, piquage,
ponçage ou fraisage



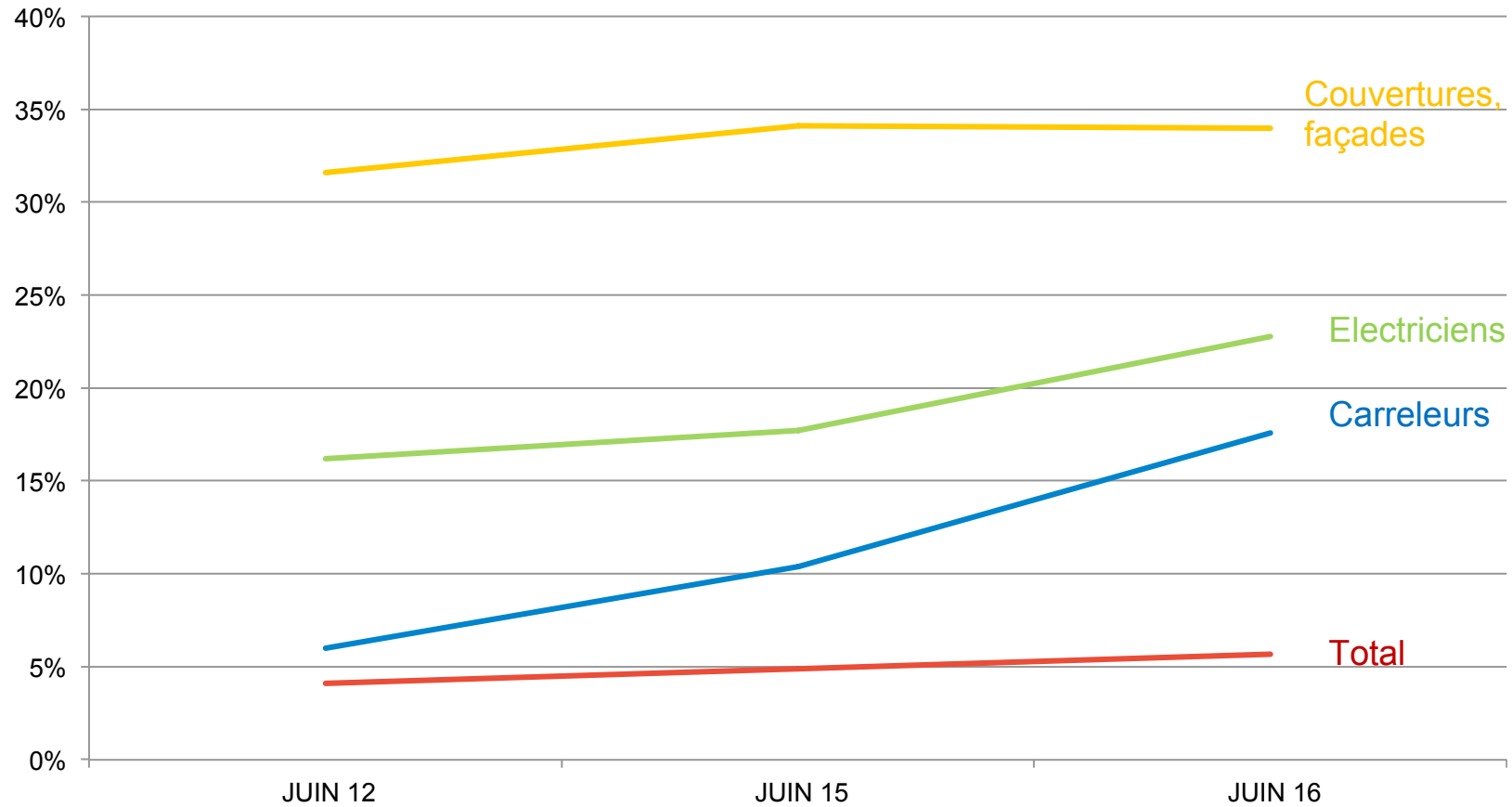
Suva, feuillet
d'information 84072

Quels sont les effets de la prévention?

- Les informations parviennent-elles aux artisans?
- Les matériaux amiantés sont-ils identifiés?
- Les mesures requises sont-elles prises?

Conscience des risques

Le risque lié à l'amiante est-il connu?



Ordonnance sur les travaux de construction

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2009

Obligation d'investigation

Art. 3 Planification de travaux de construction

^{1bis} Si la présence de substances particulièrement nocives comme l'amiante ou les biphényles polychlorés (PCB) **est suspectée**, l'employeur doit **identifier de manière approfondie les dangers** et évaluer les risques qui y sont liés. Sur cette base, les **mesures nécessaires doivent être planifiées**.



Nouvelle ordonnance sur les déchets (OLED)

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2016

Obligation d'investigation

Art. 16 Informations requises concernant l'élimination de déchets de chantier

1 Lors de travaux de construction, le **maître d'ouvrage** doit indiquer dans sa **demande de permis de construire à l'autorité qui le délivre** le type, la qualité et la quantité des **déchets qui seront produits** ainsi que les filières d'élimination prévues: ...

Diagnostic amiante

- Pour la mise en application de l'obligation d'investigation, il faut faire appel à des diagnostiqueurs amiante
- Formation <--> Qualité
- Liste d'adresses: www.forum-amiante.ch

Sensibilisation: nouveau module de prévention



Sensibilisation: nouveau module de prévention



Sensibilisation: nouveau module de prévention



Résumé

- L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990.
Toutefois, les bâtiments construits avant cette date renferment encore des matériaux amiantés qui peuvent entraîner une exposition lors de travaux de transformation.
- Le cadre réglementaire lié aux matériaux amiantés est largement défini.
Néanmoins, de nouvelles problématiques surgissent en lien avec les matériaux amiantés encore méconnus (p. ex. colle de carrelage, crépi, pierre naturelle).

Résumé

- Le niveau de connaissances dans les branches concernées s'est amélioré. Néanmoins, il ne faut pas relâcher nos efforts pour protéger les travailleurs contre les expositions à l'amiante.
→ La campagne de sensibilisation de la Suva se poursuit!

Merci de votre attention!

